



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
216701698-20250403-25_01493-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 7

Date de convocation : 27 mars 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Michèle NAVE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL
Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Approbation du compte administratif 2024

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Les documents budgétaires détaillés du compte administratif ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Les résultats de l'exercice sont la preuve d'une gestion saine de la commune qui se traduit par un budget d'exécution fidèle aux prévisions budgétaires. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

M. Eric HOFFSTETTER présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement et donne les explications demandées. Personne n'ayant de précision complémentaire à formuler, M. le Maire se retire avant le vote et l'assemblée désigne, à l'unanimité, Mme Fabienne ANTHONY présidente de la séance.

Réuni sous la présidence de Mme Fabienne ANTHONY,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par M. HOFFSTETTER, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après que le M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2025,
Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif qui se résume comme suit :

	Réalisé	
Section de fonctionnement		
Dépenses	2 075 406.05 €	
Recettes	2 439 484.67 €	Dont 30 000 € report 2023
Excédent	364 078.62 €	
Section d'investissement		
Dépenses	1 089 051.05	Dont déficit report n-1 : 4 835.38 €
Recettes	1 381 839.62	
Excédent	292 788.57 €	
Excédent total exercice 2024	656 867.19 €	

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire rejoint l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 04 avril 2025
Publiée ou notifiée le 04 avril 2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Michèle NAVE

